

Aux services (DDT et DREAL) de la préfecture (87) impliqués dans le projet d'éolienne à Nedde

Dans le cadre du projet d'éolienne à Nedde, j'ai écrit en juin 2021 un article intitulé *[Le revers de la médaille du projet d'éolienne à Nedde](#)*. Voir le pdf (nedde.pdf) adjoint.

Dans cet article, à l'aide de données et de processus issus de projets similaires en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, je tente d'esquisser à quoi les habitants de Nedde et des communes aux alentours pourrait s'attendre à la suite de ces plans.

Cet article a été distribué par 14 bénévoles à 542 foyers de Nedde et des communes environnantes dans une version papier (accompagnée d'une lettre ouverte), et tous ces habitants ont également été informés du site web où ils pouvaient trouver l'article en ligne et cliquer sur les nombreux liens informatifs.

Trois objections à ce projet

Les principales objections à cet énorme projet mentionnées dans cet article tournent autour de trois grands thèmes :

1. À l'endroit où le parc éolien doit être installé, il y a insuffisamment de vent constant pour produire une électricité rentable. Le rapport coûts-bénéfices ne pourra que seulement être rammené en dessous de 1 par le maintien de subventions importantes et de compléments de rémunération. La nécessité **économique** est donc nulle.
2. La nécessité **écologique** est également nulle. Ces méga éoliens ne peuvent pas contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car ils produiront difficilement assez d'énergie sans émission pour compenser leurs émissions de fabrication, de mise en place, d'entretien et de démantèlement, d'autant plus que leur localisation en altitude et à l'intérieur du territoire rendra toutes ces émissions infrastructurelles beaucoup plus importantes à l'avance que celles d'un parc sur la côte.
À propos : les calculs des émissions de l'énergie éolienne sur lesquels les projets sont généralement basés, sont truffés de surestimations des réductions de CO2 en raison du fait que de nombreuses émissions en amont (y compris une grande partie du transport international et de l'exploitation minière) sont omises en suivant une comptabilisation du carbone basée sur les produits (= *product-based carbon accounting*) ou une forme faible de comptabilisation du carbone basée sur la consommation (= *value chain carbon accounting*). Seule la Chine (en tant que fournisseur en amont de ciment, de câblage, de fibres synthétiques, de produits semi-finis) connaît l'ampleur réelle de ces émissions en amont, et pour cette raison, elle ne pourrait pas accepter à Glasgow l'extrême rapidité de la réduction de la production d'énergie à partir du charbon. Même si nous ne voulons pas voir (comptabiliser) ces émissions, ils en ont besoin pour nous fournir ce que nous demandons.
3. Le **danger permanent d'incendie** – dû à la localisation géographique du parc au milieu de forêts étendues – est insurmontable. Compte tenu des conditions climatiques de plus en plus sèches qui frappent de plus en plus de vastes régions du monde, il est

extrêmement imprudent de mettre en place de telles turbines énormes – dont nous savons qu'elles prennent souvent feu d'elles-mêmes et sont difficiles à éteindre en raison de la composition des pales et de la turbine – au milieu d'une grande zone forestière. Sous un vent sec de nord-est, un feu (de nuit, par exemple) pourrait atteindre Eymoutiers en une heure. Personne ne voudra courir ce risque et personne ne voudra le couvrir.

La procédure décisionnelle

Quant à la façon dont vous voulez décider de ce projet :

- a) D'après ce que j'ai compris d'un communiqué de la municipalité de Nedde, vous souhaitez fonder une décision concernant le projet éolien de Nedde sur une collecte de données de vent mesurées sur le site au cours des six derniers mois. Cette période de mesure n'est-elle pas **absurdement courte**? Etant donné que (a) la puissance du vent est la variable d'entrée (indépendante) déterminant de l'énergie éolienne, et que (b) ce variable est a priori – compte tenu de la vitesse moyenne du vent de 4 m s^{-1} mesurée **ici** depuis des siècles – le maillon le plus faible de l'argumentation de cette proposition de projet. Tout scientifique est conscient du fait que si vous commencez à calculer 30 ans à l'avance avec une série chronologique aussi maigre, vous savez que la validité prédictive de ce calcul est presque nulle. Il s'agit donc d'un très gros pari.
- b) Deuxièmement, je suis assez étonné que vous laissiez **la variable indépendante décisive** de ce gigantesque projet (c'est-à-dire la vitesse et la force du vent sur le site) être mesurée de manière totalement autonome **par la même société** qui a un intérêt crucial à lancer ce projet. N'est-ce pas extrêmement naïf de votre part d'un point de vue commercial et administratif ? Est-ce que quelque chose comme ça mène à un appel d'offres fiable ? Je l'espère, mais je suis sûr que ce n'est pas un processus irréprochable. Vous vous exposez ici inutilement à des accusations et reproches s'il s'avère que la productivité des éoliennes dans les régions intérieures sans vent fort et constant aurait dû être considérée comme absolument insuffisante pour une exploitation rentable et peu polluante. D'autant plus parce que chaque habitant d'ici (des hommes d'extérieur) connaît par des années de vie et de travail les mouvements de l'air et des nuages comme le fond de sa poche et sait que la force du vent sur la partie limousine du massif est très faible. Une réalité d'arbres immobiles au sommet des collines, avec des buses qui planent au-dessus.

Votre politique de l'information

[Votre article d'information](#) de base sur l'énergie éolienne terrestre ne me semble pas objective et factuelle. Il s'agit plutôt d'un argumentaire de vente pour la décision politique centrale (à Paris) de réaliser une grande capacité d'énergie éolienne (35 GW d'ici 2028) : cet objectif est fixé de manière très agrégée (en termes de où, comment et quoi), et devrait donc donner une certaine orientation à la politique régionale, mais ne devrait pas être imposé proportionnellement aux départements.

En plus, votre article d'information manque de toute évaluation sensée et lucide des possibilités de réalisation économique de l'énergie éolienne dans notre région. Pourquoi? Vous ne parlez que de *puissances installées* et de *puissances à installer*, alors que cela est tout à fait sans importance au niveau causal (des processus). La prise de décision concernant les plans de parcs éoliens

devrait être axée sur la production d'électricité **réalisable** par un parc, et non sur la taille des générateurs qui s'y trouveront. Mon linky peut supporter 6 kW par heure, mais en réalité j'utilise rarement plus de 1 kW par heure. On peut construire toute la France avec des éoliennes d'une puissance de 8 MW unitaire, mais la seule chose qui compte est la quantité de MWh qu'elles produisent réellement chaque année.

Mais non, vous ne dites rien sur cet écart (probablement énorme) entre le potentiel et la réalité. Sauf que dans votre empressement à bourrer les départements (à l'intérieur des terres et donc sans vent) de technologies qui ne pourront jamais fonctionner plus de 15% du temps, vous lâchez quelque part (en page 2) que "*même si aujourd'hui les technologies permettent d'exploiter des gisements de vent plus faibles*". De cette remarque vous ne donnez pas de preuves, vous ne vous référez pas à la littérature, vous ne donnez pas de détails.

À ma connaissance (et celle [d'autres](#) personnes et de la littérature [technique](#)), une turbine ne produit rien du tout jusqu'à 3 m s^{-1} (et a besoin d'énergie pour rester intacte); entre 3 et 5 m s^{-1} elle produit juste assez pour alimenter ses propres systèmes consommateurs d'électricité (pour le transformateur, le refroidissement, le chauffage des lubrifiants et des pales, les moteurs d'orientation, et les dizaines de systèmes de contrôle et de sécurité); et au-delà elle commence à fournir de l'énergie au réseau. Il n'y a aucune raison d'être optimiste à ce sujet, car les miracles n'existent pas non plus dans l'énergie éolienne. Vous avez besoin d'un input solide pour le faire fonctionner, et c'est tout. Il est déraisonnable de prétendre ou de dissimuler que ce n'est pas le cas.

Espérant que l'article ci-joint ([nedde.pdf](#)) pourra vous – en tant qu'autorité d'État dont la prise de décision étant fortement axée sur la réduction préventive de l'exposition aux risques et la vulnérabilité des personnes et des biens – intéresser d'une manière ou d'une autre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

le 20/12/2021,

J. Nijssen

Voir l'annexe [nedde.pdf](#)